



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

13/12/2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité Syndical du 13 décembre 2022

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Modification de la composition du comité syndical

FINANCES

Décision modificative n°2 au budget primitif

Avenant n°3 au marché signé avec Mobilhis pour l'élaboration de la stratégie mobilité ouest Cornouaille

Ouverture anticipée de crédits en section investissement

URBANISME

Avis sur la modification n°6 du PLU de Plouhinec

MOBILITES

Validation de la stratégie mobilité ouest Cornouaille

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 13 décembre 2022**

Délibération
2022-036
Date de la convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 13 (titulaires+suppléants) : 15 Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC,
M Philippe RONARC H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS,
M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULLIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Solène JULLIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Madame la Présidente informe le comité que Par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a désigné comme nouveaux représentants au SIOCA :

Délégués titulaires :

- Mr Jean-Pierre Miagoux en remplacement de Mme Emmanuelle Rasseneur

Délégués suppléants :

- Mme Emmanuelle Rasseneur

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de ces changements et modifie la liste de ses membres en conséquence.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 13 décembre 2022

Délibération
2022-037
Date de la convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 15
(titulaires+suppléants) :
Pouvoirs :
Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC, M Philippe RONARC H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULLIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Solène JULLIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 2 AU BUDGET PRIMITIF 2022

La commission réseaux et déplacements a validé l'achat de compteurs « vélos » afin de pouvoir évaluer la pertinence des aménagements réalisés et définir l'opportunité de certains aménagements projetés :

- 1 compteur voie verte vélos/piétons 4 128.90 euros TTC
- 1 compteur voie partagée vélo/véhicules 2 068 euros TTC
-

Par ailleurs, afin d'équiper le personnel en téléphonie, 2 smartphones ont été achetés pour un montant de 419.76 euros

Ces investissements seront imputés au chapitre 21, lequel ne présente pas assez de crédit. Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Chap 20 immobilisation corporelles art 2051 – concession et droits similaires	- 7 050
Chap 21 art 2188 art immobilisation corporelles - Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers	+ 7 050

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 13 décembre 2022**

Délibération
2022-038
Date de la convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 15 (titulaires+suppléants)
Pouvoirs :
Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC, M Philippe RONARC H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULLIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Solène JULLIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET AVENANT N3 AU MARCHÉ SIGNÉ AVEC MOBILIS POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE MOBILITÉ OUEST CORNOUAILLE

Afin d'intégrer le coût d'une réunion supplémentaire au marché signé avec le cabinet Mobhilis pour l'élaboration de la STRAtégie mobilité Ouest Cornouaille, un avenant est nécessaire. Le total des avenants représente 6,1% du marché initial. Madame La présidente ayant reçu délégation pour signer les avenants inférieurs à 5% du montant initial du marché, la signature de l'avenant n°3 est soumise à l'autorisation du comité syndical.

	MONTANT HT	MONTANT TTC	% AVENANT
MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	59 690	71 628	
AVENANT 1	2 940	3 528	4.9
AVENANT 2	SANS INCIDENCE FINANCIERE		
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	62 630	75 156	
AVENANT 3	700	840	1.2
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	63 330	75 996	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°3 au marché signé avec le cabinet Mobhilis pour l'élaboration de la STRAtégie Mobilité Ouest Cornouaille et **AUTORISE** Madame La Présidente à signer ce dernier.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 13 décembre 2022**

Délibération
2022-039
Date de la convocation
7 décembre 2022
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 15 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC, M Philippe RONARC H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULLIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Solène JULLIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre le règlement de dépenses nouvelles ou de dépenses engagées pour lesquelles les crédits reportés du budget 2022 pourraient s'avérer insuffisants, il est proposé, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 en application des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément au détail ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 029-252902655-20221213-2022039-DE

		Crédits ouverts en 2022	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		127 182,50 €	31 795,63 €
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	65 777,50 €	16 444,38 €
2031	Frais d'études	51 405,00 €	12 851,25 €
2033	Frais d'insertion	2 000,00 €	500,00 €
2051	Concessions et droits similaires	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL		130 182,50 €	32 545,63 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour l'année 2022 telle que définie ci-dessus.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 13 décembre 2022**

Délibération
2022-040
Date de la convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 15
(titulaires+suppléants) :
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC, M Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSENEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION N°6 DU PLU DE PLOUHINEC

Mme Florence CROM expose le projet de modification de droit commun du PLU de Plouhinec, sur lequel le SIOCA est consulté en tant que Personne Publique Associée.

La commune de Plouhinec a prescrit le 13/09/2022 la modification de droit commun de son PLU. Cette 6^{ème} modification a pour objet :

- La modification du zonage sur le site de l'ancien lycée professionnel Jean Moulin
- Modification des emplacements réservés
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique.

Modification de zonage sur le site de l'ancien lycée :

Le lycée professionnel Jean Moulin a fermé en 2018. L'ancien gymnase, propriété de la commune, est à ce jour inoccupé et présente un potentiel intéressant pour l'accueil d'activités. Par ailleurs, l'activité portuaire sur les communes d'Audierne et Plouhinec est en évolution :

- En 2022, une nouvelle cale va être construite avec 120 places de pontons supplémentaires aménagées d'ici 2024-2025.
- Le terre-plein portuaire d'Audierne, qui accueille actuellement des activités portuaires va évoluer, obligeant à relocaliser la seule entreprise de rénovation/réparation navale du secteur. Il est donc nécessaire de trouver un nouvel emplacement pour cette activité, qui nécessite la proximité immédiate du port.

C'est pourquoi la commune de Plouhinec souhaiterait requalifier le site de l'ancien lycée Jean Moulin pour y accueillir des activités liées au portuaire.

Le site présente une surface totale de 2 ha (7 parcelles). Les parcelles sont classées Uhb au PLU en vigueur. Ce zonage correspond à un type d'urbanisation de densité forte à moyenne, en ordre continu ou discontinu. Ce zonage ne permet pas l'implantation et le développement de nouvelles activités économiques.

La commune souhaite donc modifier son PLU pour créer, au sein du zonage « Ui » déjà existant dans le PLU, une nouvelle sous-section « Uip ». Le zonage Uip autoriserait « les ouvrages, bâtiments ou équipements ayant un rapport avec l'activité du port ou de nature à contribuer à l'animation et au développement (économique, touristique, commercial ou culturel) de celui-ci ».

Le zonage Uip sera appliqué sur la majorité du site de l'ancien lycée (surface de 1,7 ha). Une parcelle de 0,3 ha sera reclassée en N. Le classement N de cette parcelle permettra de s'assurer de son inconstructibilité sur le long-terme et favorisera l'intégration paysagère du secteur en limitant la covisibilité avec les habitations environnantes.

Emplacements réservés :

La modification du PLU prévoit que :

- Un emplacement réservé sera créé pour élargir la voie d'accès au gymnase de Jean Moulin depuis le port (nouvel emplacement réservé n°16).
- L'emplacement réservé n°6, situé au sud-est du bourg sera supprimé car la commune a fait l'acquisition de la parcelle concernée. L'emplacement réservé n'a donc plus lieu d'être.

Servitude d'Utilité Publique :

Le Mât Fénoux à Audierne a été inscrit au titre des monuments historiques par un arrêté de la Région Bretagne le 5 juillet 2022. Ceci engendre la création d'une servitude d'utilité publique d'un rayon de 500 mètres, qui impacte le territoire de Plouhinec.

La commune souhaite donc intégrer cette nouvelle servitude d'utilité publique à son PLU via la procédure de modification présentée ici.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Affiché le

ID : 029-252902655-20221213-2022040-DE

Au regard des éléments présentés, et au vu des orientations et objectifs portés par le SCoT de l'ouest Cornouaille,

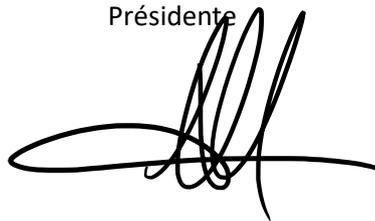
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DONNE à l'unanimité un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°6 du PLU de Plouhinec, assorti de la remarque suivante : il conviendra de porter une vigilance particulière à l'impact environnemental que pourrait avoir l'implantation d'une activité de réparation navale sur le site de l'ancien lycée Jean Moulin, notamment au vu de la proximité de zones naturelles et humides.

Pour extrait conforme

Florence CROM

Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 13 décembre 2022**

Délibération
2022-041
Date de la convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents : 15
(titulaires+suppléants) :
Pouvoirs :
Votants : 13

Convoqué par courriel en date du 7 décembre 2022 le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni le Mardi 13 décembre 2022 à 18h en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M Yves LE GUELLEC, M Philippe RONARC H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Jean-Claude DUPRE, Mme Danielle BOURHIS, M Bruno JULLIEN, Mme Jocelyne LE RHUN, M Yannick LE MOIGNE, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de Communes du Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULLIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: M Jean-Louis CARADEC

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : M Christian LOUSSOUARN

Communauté de Communes cap Sizun Pointe du Raz :

Absents excusés : M Philippe AUDURIER, M Gilles SERGENT, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Emmanuelle RASSEUNEUR, M Christian BODERE, Mme Christine ZAMUNER, M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, M Georges CASTEL, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, M Yves CANEVET, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDASMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Solène JULLIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET VALIDATION DE LA STRATEGIE MOBILITE OUEST CORNOUAILLE

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite « LOM ») du 24 décembre 2019 a pour objectif d'apporter, à tous et dans tous les territoires, des solutions innovantes en matière de mobilité quotidienne en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture. En effet, la loi visait à doter, pour le 1^{er} juillet 2021, tous les territoires d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux.

C'est dans ce cadre que les 4 Communauté de Communes de l'Ouest Cornouaille ont intégré la compétence d'organisation de la mobilité à leurs statuts. Les 4 EPCI ont également souhaité ne pas se substituer à la Région en ce qui concerne l'organisation des transports collectifs, le transport à la demande et le transport scolaire.

En 2020, le SIOCA, avec le soutien des 4 EPCI de l'ouest Cornouaille a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME afin d'élaborer une stratégie mobilité à l'échelle de l'ouest Cornouaille. Le territoire ne disposait pas de documents permettant de :

- Fixer un cadre au déploiement de solutions de mobilités ;
- Faire le lien et coordonner, avec les mobilités, les différentes politiques et initiatives menées sur le territoire : environnement, économie, aménagement du territoire, tourisme...

L'élaboration de la STRAMOC a été menée par deux cabinets d'études spécialisés en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels (Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, les services de l'Etat, Quimper Cornouaille Développement), ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (chambres consulaires, associations, conseil local de développement, habitants...).

La stratégie doit permettre :

- La mobilité de tous les habitants et acteurs du territoire pour tous les usages y compris en direction des territoires voisins ;
- De diminuer la part modale de la voiture individuelle au profit de solutions alternatives et/ou moins polluantes ;
- D'améliorer l'organisation territoriale de la mobilité pour une meilleure complémentarité entre tous les modes de déplacement ;
- De proposer un modèle de gouvernance et un plan d'actions cohérent et opérationnel.

La STRAMOC se matérialise par la réalisation d'un diagnostic, d'un projet de territoire pour les mobilités et d'un plan d'actions.

La phase de diagnostic a permis :

- de mettre à jour les données existantes et actualiser, avec les autorités compétentes, les projets en cours et/ou à venir ;
- d'améliorer la connaissance de l'offre de transport existante ;
- de connaître les attentes des habitants en termes de mobilités ;
- d'affiner et préciser les enjeux.

Le diagnostic des offres et des pratiques de mobilités sur le territoire a fait ressortir les enjeux suivants :

- La communication sur les services, équipements et aménagements existants ;
- Le développement de nouvelles pratiques de déplacements pour limiter l'utilisation systématique de la voiture individuelle ;
- L'aménagement de la voirie et de l'espace public pour inciter aux nouvelles pratiques et réduire la vitesse des véhicules ;
- La mise en place de nouveaux services pour tous les publics avec une attention particulière pour les jeunes, les actifs et les personnes peu mobiles ;
- L'accompagnement aux changements de comportement ;
- La maîtrise de l'étalement urbain et la fuite des commerces et services de proximité pour limiter la mobilité.

Le projet de territoire pour les mobilités, qui constitue la stratégie politique définie à l'horizon 2032, a permis de prioriser au regard de l'ambition politique, les enjeux issus du diagnostic. Elle a abouti à la formalisation de **4 axes stratégiques communs à l'ouest Cornouaille, à savoir :**

- Favoriser l'intermodalité ;
- Développer et sécuriser les modes actifs ;
- Avoir accès aux services du quotidien ;
- Développer des solutions alternatives à l'autosolisme.

De ces 4 axes stratégiques émane un plan d'actions composé de 3 actions transversales et 8 actions thématiques. Ces actions, déclinées en sous-actions, sont priorisées à l'échelle de chaque Communauté de Communes.

Les actions sont rappelées ci-dessous :

- **Actions transversales :**
 - o Recenser finement les offres et les services à recommander auprès du grand public ;
 - o Recenser les services à destination des collectivités ;
 - o Elaborer une stratégie de communication ;
- **Actions thématiques :**
 - o Décliner le Schéma Directeur Vélo à l'échelle communautaire ;
 - o Ajuster le réseau BreizhGo suivant les attentes des utilisateurs actuels et futurs ;
 - o Ajuster les services de dessertes locales ;
 - o Encourager la mobilité partagée ;
 - o Créer des lieux stratégiques d'intermodalité ;
 - o Participer à l'apaisement des centres ;
 - o En créant un lien entre urbanisme et mobilité dans les documents de planification et études d'aménagement.

Ces actions seront mises en œuvre au moyen de 3 leviers :

- **Aménager** pour créer les conditions favorables à l'usage quotidien des alternatives à la voiture individuelle grâce à des aménagements adéquats (intermodalité et multimodalités) ;
- **Développer** ou accompagner le développement des services et accompagner l'essor de nouvelles pratiques de mobilité durable ;
- **Communiquer, Sensibiliser** pour promouvoir les différentes formes de mobilités (covoiturage, transports en communs, auto-partage, modes actifs...) auprès de toute la population.

Le plan d'actions sera mis en œuvre par les EPCI au niveau de leur territoire ou en mutualisation avec un autre EPCI selon l'action concernée. Le SIOCA aura pour rôle d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la STRAMOC et son évaluation. Les actions seront également menées en coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE la Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille dans son ensemble : la stratégie, le plan d'action et la gouvernance.

Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente

